

DEPARTEMENT	ISERE
ARRONDISSEMENT	GRENOBLE
CANTON	ROMANCHE-OISANS
COMMUNE	SECHILLENNE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 JUIN 2024

Date de la convocation du Conseil Municipal : Lundi 27 mai 2024 – Transmise le 27 mai 2024

L'an deux mille vingt-quatre, et le trois du mois de juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame PLENET Cyrille, Maire.

Étaient présents les conseillers municipaux suivants :

Mesdames CABRERA Sandra, GENDUSO Christine, LO CICERO Katy, PLENET Cyrille, PLATEL Marie-Thérèse, SAMMARTINO Patricia

Messieurs BETTENDROFFER Denis, FIAT Gilles, GOTTI Christophe, MATHIEU Christian-Château,

Absents excusés : DAVID Jean-Claude, MATHIEU Christian Albert, MEYNET Grégoire, PLATEL-BENIT Guillaume, TOMAS Nathalie

Ont donné procuration : DAVID Jean Claude à CABRERA Sandra, MEYNET Grégoire à MATHIEU Christian, PLATEL-BENIT Guillaume à LO CICERO Katy, TOMAS Nathalie à FIAT Gilles.

Formant la majorité des membres en exercice.

Madame SAMMARTINO Patricia a été désignée comme secrétaire de séance.

Délibération n° 1
APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION PRECEDENTE

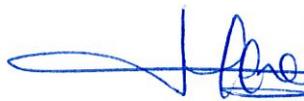
Après délibération, le Conseil Municipal approuve, **à l'unanimité**, le compte rendu de la réunion précédente.

Affiché le 4 juin 2024

En mairie, le 3 juin 2024

Le Maire, **Cyrille PLENET**

Délibération rendue exécutoire
compte-tenu de son dépôt à la Préfecture
de l'Isère le 6 juin 2024
Le Maire




DEPARTEMENT	ISERE
ARRONDISSEMENT	GRENOBLE
CANTON	ROMANCHE-OISANS
COMMUNE	SECHILLENNE

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 JUIN 2024**

Date de la convocation du Conseil Municipal : Lundi 27 mai 2024 – Transmise le 27 mai 2024

L'an deux mille vingt-quatre, et le trois du mois de juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame PLENET Cyrille, Maire.

Étaient présents les conseillers municipaux suivants :

Mesdames CABRERA Sandra, GENDUSO Christine, LO CICERO Katy, PLENET Cyrille, PLATEL Marie-Thérèse, SAMMARTINO Patricia

Messieurs BETTENDROFFER Denis, FIAT Gilles, GOTTI Christophe, MATHIEU Christian-Château,

Absents excusés : DAVID Jean-Claude, MATHIEU Christian Albert, MEYNET Grégoire, PLATEL-BENIT Guillaume, TOMAS Nathalie

Ont donné procuration : DAVID Jean Claude à CABRERA Sandra, MEYNET Grégoire à MATHIEU Christian, PLATEL-BENIT Guillaume à LO CICERO Katy, TOMAS Nathalie à FIAT Gilles.

Formant la majorité des membres en exercice.

Madame SAMMARTINO Patricia a été désignée comme secrétaire de séance.

**Délibération n° 2
DECISION MODIFICATIVE NUMERO 1 – BUDGET COMMUNAL 2024**

Afin d'adapter le budget, Madame le Maire propose la modification suivante :

Désignation	Budgété avant DM	Diminution	Augmentation	Budget après
Total des chapitres de dépenses d'investissement mouvements par la DM	250 000,00 €	0,00 €	340 000,00 €	590 000,00 €
041 Opérations patrimoniales	250 000,00 €	0,00 €	90 000,00 €	340 000,00 €
231/041	250 000,00 €	0,00 €	90 000,00 €	340 000,00 €
23 Immobilisations en cours	1 443 830,19 €	0,00 €	250 000,00 €	1 693 830,19 €
€				
231/23	1 443 830,19 €	0,00 €	250 000,00 €	1 693 830,19 €
€				
Total des chapitres de recettes d'investissement mouvements par la DM	0,00 €	0,00 €	340 000,00 €	340 000,00 €
041 Opérations patrimoniales	0,00 €	0,00 €	340 000,00 €	340 000,00 €
238/041	0,00 €	0,00 €	340 000,00 €	340 000,00 €
Total des chapitres de dépenses de fonctionnement mouvements par la DM	11 300,00 €	-7 300,00 €	7 300,00 €	11 300,00 €
042 Opérations ordre transf. entre sections	11 300,00 €	-7 300,00 €	0,00 €	4 000,00 €
681/042	11 300,00 €	-7 300,00 €	0,00 €	4 000,00 €

68 Dotations aux provisions	0,00 €	0,00 €	7 300,00 €	7 300,00 €
681/68	0,00 €	0,00 €	7 300,00 €	7 300,00 €

Tableau récapitulatif

	Total budgété avant DM	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Total budget après DM
Total général des dépenses d'investissement (1)	2 217 330,19 €	0,00 €	340 000,00 €	2 557 330,19 €
Total général des recettes d'investissement (1)	2 217 330,19 €	0,00 €	340 000,00 €	2 557 330,19 €
Total général des dépenses de fonctionnement (1)	972 250,00 €	-7 300,00 €	7 300,00 €	972 250,00 €
Total général des recettes de fonctionnement (1)	972 250,00 €	0,00 €	0,00 €	972 250,00 €

(1) Tous les chapitres (mouvements ou non) y compris les lignes budgétaires et reports

Après avoir pris connaissance de la décision modificative, le Conseil municipal, **à l'unanimité** :

- **APPROUVE** la décision modificative N°1

Affiché le 4 juin 2024

En mairie, le 3 juin 2024

Le Maire, **Cyrille PLENET**

Délibération rendue exécutoire
compte-tenu de son dépôt à la Préfecture
de l'Isère le 6 juin 2024
Le Maire



DEPARTEMENT	ISERE
ARRONDISSEMENT	GRENOBLE
CANTON	ROMANCHE-OISANS
COMMUNE	SECHILLENNE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 JUIN 2024

Date de la convocation du Conseil Municipal : Lundi 27 mai 2024 – Transmise le 27 mai 2024

L'an deux mille vingt-quatre, et le trois du mois de juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame PLENET Cyrille, Maire.

Étaient présents les conseillers municipaux suivants :

Mesdames CABRERA Sandra, GENDUSO Christine, LO CICERO Katy, PLENET Cyrille, PLATEL Marie-Thérèse, SAMMARTINO Patricia

Messieurs BETTENDROFFER Denis, FIAT Gilles, GOTTI Christophe, MATHIEU Christian-Château,

Absents excusés : DAVID Jean-Claude, MATHIEU Christian Albert, MEYNET Grégoire, PLATEL-BENIT Guillaume, TOMAS Nathalie

Ont donné procuration : DAVID Jean Claude à CABRERA Sandra, MEYNET Grégoire à MATHIEU Christian, PLATEL-BENIT Guillaume à LO CICERO Katy, TOMAS Nathalie à FIAT Gilles.

Formant la majorité des membres en exercice.

Madame SAMMARTINO Patricia a été désignée comme secrétaire de séance.

Délibération n° 3
MARCHE PUBLIC DE FOURNITURE DES REPAS
POUR LA CANTINE SCOLAIRE ET LES PERSONNES AGEES – GROUPEMENT DE
COMMANDE AVEC LA COMMUNE DE SAINT GEORGES DE COMMIERS

Le rapporteur explique que les communes de Saint Georges de Commiers et Séchillienne se trouvent simultanément dans le besoin de contracter un marché public de fabrication et livraison de repas en liaison froide, à destination de leur cantine scolaire et portage de repas aux personnes âgées de leurs territoires respectifs, à compter de la rentrée de septembre 2024.

Il est proposé ici que les deux communes s'associent et consultent ensemble, via un groupement de commandes, afin de bénéficier potentiellement d'un effet de volume. Pour information, le nombre moyen de repas livrés chaque semaine hors vacances scolaires sera d'environ 640 à Saint Georges de Commiers et 210 à Séchillienne.

Le groupement aura la charge de la consultation, jusqu'au choix du prestataire. Chaque commune fera son affaire de la signature et de l'exécution des marchés. Pour ce faire, il convient de signer une convention constitutive du groupement de commande, et de désigner parmi les membres de la commission d'appel d'offres les représentants de la commune à la commission du groupement.

Entendu l'exposé et vu le projet de convention de groupement de commandes, le conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- **Approuve** la convention de groupement de commande proposée pour la fourniture de repas
- **Charge** Madame la Maire de la signer ainsi que tous les documents qui découleront de son exécution,
- **Nomme** comme représentant titulaire à la commission du groupement Madame le Maire, et comme suppléant Madame Patricia SAMMARTINO.

Affiché le 4 juin 2024

En mairie, le 3 juin 2024

Le Maire, **Cyrille PLENET**

Délibération rendue exécutoire
compte-tenu de son dépôt à la Préfecture
de l'Isère le 6 juin 2024
Le Maire



DEPARTEMENT	ISERE
ARRONDISSEMENT	GRENOBLE
CANTON	ROMANCHE-OISANS
COMMUNE	SECHILLENNE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 JUIN 2024

Date de la convocation du Conseil Municipal : Lundi 27 mai 2024 – Transmise le 27 mai 2024

L'an deux mille vingt-quatre, et le trois du mois de juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame PLENET Cyrille, Maire.

Étaient présents les conseillers municipaux suivants :

Mesdames CABRERA Sandra, GENDUSO Christine, LO CICERO Katy, PLENET Cyrille, PLATEL Marie-Thérèse, SAMMARTINO Patricia

Messieurs BETTENDROFFER Denis, FIAT Gilles, GOTTI Christophe, MATHIEU Christian-Château,

Absents excusés : DAVID Jean-Claude, MATHIEU Christian Albert, MEYNET Grégoire, PLATEL-BENIT Guillaume, TOMAS Nathalie

Ont donné procuration : DAVID Jean Claude à CABRERA Sandra, MEYNET Grégoire à MATHIEU Christian, PLATEL-BENIT Guillaume à LO CICERO Katy, TOMAS Nathalie à FIAT Gilles.

Formant la majorité des membres en exercice.

Madame SAMMARTINO Patricia a été désignée comme secrétaire de séance.

Délibération n° 4
CREATION D'EMPLOIS SAISONNIERS (Job d'été)

VU la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics,

VU la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant statuts de la Fonction Publique Territoriale,

VU l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement ; et que celui-ci doit mentionner sur quel(s) grade(s) il habilite l'autorité à recruter,

CONSIDERANT qu'en raison du surcroît de travail conséquent lié à l'entretien estival de la commune,

Il y a lieu, de créer dix emplois saisonniers de technicien polyvalent du bâtiment et des espaces verts à temps complet afin de favoriser l'accès à l'emploi et de permettre une première expérience de travail, ces postes sont ouverts aux plus de 16 ans. Les critères retenus en cas de candidatures nombreuses

seront : la date de la candidature, le manque d'expérience et la disponibilité aux périodes de travail proposées.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **à l'unanimité**,

- **Décide** de créer huit emplois saisonniers de technicien polyvalent du bâtiment et des espaces verts à compter du 1er juillet au 26 juillet 2024.
- **Décide** que les candidatures sont ouvertes jusqu'au vendredi 14 juin 2024
- **Précise** que la durée de chacun de ces 8 contrats sera d'une semaine, soit 35h de travail.
- **Précise** que la durée hebdomadaire de l'emploi sera de 35 heures/semaine.
- **Décide** que la rémunération sera de 367 d'Indice Brut et de 366 d'Indice Majoré.
- **Charge** l'autorité d'assurer la publicité de vacance de l'emploi auprès du centre de gestion.
- **Habilite** l'autorité à recruter 8 agents contractuels pour pourvoir à ces emplois d'une durée d'une semaine (contrat d'une durée maximale de 6 mois sur une même période de 12 mois).
- **Charge** Madame le Maire de réaliser toutes les démarches nécessaires.

Affiché le 4 juin 2024

En mairie, le 3 juin 2024

Le Maire, **Cyrille PLENET**

Délibération rendue exécutoire
compte-tenu de son dépôt à la Préfecture
de l'Isère le 6 juin 2024
Le Maire



DEPARTEMENT	ISERE
ARRONDISSEMENT	GRENOBLE
CANTON	ROMANCHE-OISANS
COMMUNE	SECHILLENNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 JUIN 2024

Date de la convocation du Conseil Municipal : Lundi 27 mai 2024 – Transmise le 27 mai 2024

L'an deux mille vingt-quatre, et le trois du mois de juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame PLENET Cyrille, Maire.

Étaient présents les conseillers municipaux suivants :

Mesdames CABRERA Sandra, GENDUSO Christine, LO CICERO Katy, PLENET Cyrille, PLATEL Marie-Thérèse, SAMMARTINO Patricia
Messieurs BETTENDROFFER Denis, FIAT Gilles, GOTTI Christophe, MATHIEU Christian-Château,

Absents excusés : DAVID Jean-Claude, MATHIEU Christian Albert, MEYNET Grégoire, PLATEL-BENIT Guillaume, TOMAS Nathalie

Ont donné procuration : DAVID Jean Claude à CABRERA Sandra, MEYNET Grégoire à MATHIEU Christian, PLATEL-BENIT Guillaume à LO CICERO Katy, TOMAS Nathalie à FIAT Gilles.

Formant la majorité des membres en exercice.

Madame SAMMARTINO Patricia a été désignée comme secrétaire de séance.

Délibération n° 5

CREATION D'UN EMPLOI SAISONNIER D'AGENT POLYVALENT

VU la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics,

VU la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant statuts de la Fonction Publique Territoriale, VU l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement ; et que celui-ci doit mentionner sur quel(s) grade(s) il habilite l'autorité à recruter, CONSIDERANT qu'en raison du surcroît de travail conséquent lié à l'entretien de la commune, il y a lieu, de créer un emploi saisonnier de technicien polyvalent.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **à l'unanimité**,

- **Décide** de créer un emploi saisonnier de technicien polyvalent pour un durée maximum de 6 mois,
- **Précise** que la durée de l'emploi sera en fonction de la disponibilité du candidat entre 50% et 100% du temps de travail,
- **Décide** que la rémunération sera de catégorie C et fixée en fonction de l'expérience de l'agent.
- **Charge** l'autorité d'assurer la publicité de vacance de l'emploi auprès du centre de gestion.
- **Habilite** l'autorité à recruter un agent contractuel pour pourvoir cet emploi (contrat d'une durée maximale de 6 mois sur une même période de 12 mois).

Affiché le 4 juin 2024

En mairie, le 3 juin 2024

Le Maire, Cyrille PLENET

Délibération rendue exécutoire
compte-tenu de son dépôt à la Préfecture de l'Isère le 6 juin 2024
Le Maire



DEPARTEMENT	ISERE
ARRONDISSEMENT	GRENOBLE
CANTON	ROMANCHE-OISANS
COMMUNE	SECHILLENNE

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 JUIN 2024**

Date de la convocation du Conseil Municipal : Lundi 27 mai 2024 – Transmise le 27 mai 2024

L'an deux mille vingt-quatre, et le trois du mois de juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame PLENET Cyrille, Maire.

Étaient présents les conseillers municipaux suivants :

Mesdames CABRERA Sandra, GENDUSO Christine, LO CICERO Katy, PLENET Cyrille, PLATEL Marie-Thérèse, SAMMARTINO Patricia

Messieurs BETTENDROFFER Denis, FIAT Gilles, GOTTI Christophe, MATHIEU Christian-Château,

Absents excusés : DAVID Jean-Claude, MATHIEU Christian Albert, MEYNET Grégoire, PLATEL-BENIT Guillaume, TOMAS Nathalie

Ont donné procuration : DAVID Jean Claude à CABRERA Sandra, MEYNET Grégoire à MATHIEU Christian, PLATEL-BENIT Guillaume à LO CICERO Katy, TOMAS Nathalie à FIAT Gilles.

Formant la majorité des membres en exercice.

Madame SAMMARTINO Patricia a été désignée comme secrétaire de séance.

Délibération n° 6
AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION CULTURELLE
POUR LE PROJET INTERMEDES 2024

Sur proposition de la bibliothèque de Séchillienne, il est proposé d'autoriser la signature de la convention de partenariat dans le cadre du projet des « Intermèdes » des bibliothèques et médiathèques de Séchillienne, Jarrie, Champagnier, Champ sur Drac et Vaulnaveys le Haut.

Les signataires de la présente convention confirment leur engagement à financer les actions prévues sur l'année 2024 dans le cadre du projet « Avoir 20 ans, hier, aujourd'hui et demain ». La commune de Jarrie assurera le portage financier des opérations réalisées en 2024 en tant que maître d'ouvrage afin de simplifier la gestion administrative et comptable. Le coût global des actions n'excèdera pas 5 000 euros TTC.

Chacune des communes s'engage à verser à la commune de Jarrie –sur la base du bilan financier qu'elle aura établi en tant que porteur de projet 2024- la somme correspondant à la répartition définie en fonction du potentiel fiscal, du nombre d'habitants et de l'implication dans le projet.

Cette nouvelle édition porte sur la thématique « Avoir 20 ans, hier, aujourd'hui et demain ». Elle invite les jeunes de 9 à 11 ans, futurs vingtenaires à se projeter dans l'avenir par le biais de l'écriture et du

dessin au cours de 3 ateliers (lecture, écriture et arts plastiques) animés par des artistes et les bibliothécaires. Leurs productions seront ensuite placées dans une capsule temporelle fermée jusqu'en 2034.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- **APPROUVE** la convention culturelle des Intermèdes 2024 telle que présentée,
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer cette convention.

Affiché le 4 juin 2024

En mairie, le 3 juin 2024

Le Maire, **Cyrille PLENET**

Délibération rendue exécutoire
compte-tenu de son dépôt à la Préfecture
de l'Isère le 6 juin 2024
Le Maire



DEPARTEMENT	ISERE
ARRONDISSEMENT	GRENOBLE
CANTON	ROMANCHE-OISANS
COMMUNE	SECHILLENNE

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 JUIN 2024**

Date de la convocation du Conseil Municipal : Lundi 27 mai 2024 – Transmise le 27 mai 2024

L'an deux mille vingt-quatre, et le trois du mois de juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame PLENET Cyrille, Maire.

Étaient présents les conseillers municipaux suivants :

Mesdames CABRERA Sandra, GENDUSO Christine, LO CICERO Katy, PLENET Cyrille, PLATEL Marie-Thérèse, SAMMARTINO Patricia

Messieurs BETTENDROFFER Denis, FIAT Gilles, GOTTI Christophe, MATHIEU Christian-Château,

Absents excusés : DAVID Jean-Claude, MATHIEU Christian Albert, MEYNET Grégoire, PLATEL-BENIT Guillaume, TOMAS Nathalie

Ont donné procuration : DAVID Jean Claude à CABRERA Sandra, MEYNET Grégoire à MATHIEU Christian, PLATEL-BENIT Guillaume à LO CICERO Katy, TOMAS Nathalie à FIAT Gilles.

Formant la majorité des membres en exercice.

Madame SAMMARTINO Patricia a été désignée comme secrétaire de séance.

**Délibération n° 7
ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS 2024 AUX ASSOCIATIONS**

Compte tenu de la demande de subvention adressée le 16 février dernier par l'association Game Of Sech, il est proposé de mettre à jour le tableau des subventions accordées aux associations afin d'inclure cette nouvelle subvention.

Cette mise à jour remplace le tableau présenté dans la délibération N°7 du 25 mars dernier.

Ainsi et afin de soutenir l'activité et les projets des associations locales, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver l'octroi et le maintien des subventions suivantes au titre de l'année 2024 :

Nom de l'association	Montant
FFME ISERE – Mur d'escalade Allée des soupirs au château	200,00
ACCA La Diane de Séchillienne	153,00
AMICALE SKI LOISIRS Séchillienne	915,00
DE FIL EN AIGUILLE COUTURE	150,00

GAME OF SECH	150,00
AGVR - GYMNASIQUE VOLONTAIRE	305,00
LA GAULE DE SECHILLENNE et ST BARTHELEMY	200,00
ROMANCHE BASKET	915,00
SOU DES ECOLES DE SECHILLENNE	915,00

Le montant de ces subventions est inscrit au budget de la commune.

Le versement de ces subventions est conditionné par le dépôt en mairie des justificatifs suivants :

- RIB de l'association,
- Compte-rendu d'activité et bilan financier de l'année précédente,
- En cas de dissolution de l'Association, la subvention ne sera pas versée.

Le Conseil Municipal DECIDE, **à l'unanimité**, d'accorder ces subventions et autorise Madame le Maire à signer toutes les pièces nécessaires.

Affiché le 4 juin 2024

En mairie, le 3 juin 2024

Le Maire, **Cyrille PLENET**

Délibération rendue exécutoire
compte-tenu de son dépôt à la Préfecture
de l'Isère le 6 juin 2024
Le Maire

